



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Première session, 61^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 21
le mardi 6 mai 2025

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 13, *Loi concernant la Loi sur l'indemnisation des pompiers et la Loi sur les accidents du travail.*
L'hon. M. D'Amours.
- 14, *Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées.*
L'hon. M. D'Amours.
- 15, *Loi concernant la Loi sur la voirie.* L'hon. M. C. Chiasson.
- 16, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire.* L'hon. M. McKee, c.r.
- 17, *Loi concernant les bandes de motards hors la loi.* L'hon. M. Gauvin.
- 20, *Loi spéciale de 2025 portant affectation de crédits.* L'hon. M. Legacy.
- 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.* L'hon. M. Legacy.

Débats ajournés

- 12, *Loi abrogeant la Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension.* L'hon. M. Legacy.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 6, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools.* L'hon. M. Gauvin.
- 7, *Loi concernant les soins infirmiers itinérants.* L'hon. M. Dornan.
- 8, *Loi concernant la Loi sur l'attribution de grades universitaires.* L'hon. M. D'Amours.
- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire.* L'hon. M. McKee, c.r.
- 10, *Loi concernant la sécurité à motocyclette.* L'hon. M. Gauvin.
- 11, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.* L'hon. M. Herron.

COMITÉ PERMANENT DE MODIFICATION DE LOIS

- 4, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers.* L'hon. M. Legacy.

COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

- 18, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des orthophonistes et audiologistes du Nouveau-Brunswick.* M. Bourque.

COMITÉ PERMANENT DES PRÉVISIONS ET DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRES

Budget principal, 2025-2026
 Budget de capital, 2025-2026
 Budget supplémentaire, Volume 1, 2023-2024

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 1 — M. M. LeBlanc, appuyé par l'hon. M. K. Chiasson, proposera, le mardi 26 novembre 2024, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à renforcer les relations fondées sur la confiance et la collaboration avec les communautés des Premières Nations ;
 attendu que reconnaître et honorer les Premières Nations sur les territoires desquelles nous vivons et travaillons fait partie intégrante de l'engagement continu envers la vérité et la réconciliation ;

attendu que, le 18 novembre 2024, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a invité les employés du gouvernement à utiliser une déclaration de reconnaissance territoriale aux réunions officielles, aux événements, dans les publications ainsi que dans d'autres contextes et lieux gouvernementaux ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick reconnaisse que la province du Nouveau-Brunswick est située sur les territoires traditionnels non cédés et non abandonnés des peuples wolastoqey, mi'gmau et peskotomuhkati et que les députés à l'Assemblée législative s'engagent à restaurer et à reconstruire des relations significatives avec les peuples autochtones et à honorer ces terres porteuses des espoirs des générations à venir.

Motions réglées

Motion 2 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 20 novembre 2024.

Motion 3 — L'hon. M. Legacy. Débat sur la motion le 10 décembre 2024 ; adoption de la motion le 10 décembre 2024.

Motion 4 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 20 novembre 2024.

Motion 9 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 28 novembre 2024.

Motion 10 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 28 novembre 2024.

Motion 11 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 11 décembre 2024.

Motion 12 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 11 décembre 2024.

Motion 13 — L'hon. M. Legacy. Débat sur la motion les 18, 20, 21, 25, 26 et 28 mars ; adoption de la motion le 28 mars 2025.

Motion 24 — M. M. LeBlanc. Débat sur la motion le 26 mars 2025 ; adoption de la motion le 26 mars 2025.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

19, *Loi concernant le droit à un environnement sain*. M. Coon.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 7 — M^{me} Scott-Wallace, appuyée par M. Savoie, proposera, le jeudi 12 décembre 2024, la résolution suivante :

attendu que les services municipaux ou locaux de collecte de déchets ne se chargent actuellement pas tous de la collecte et de l'élimination des déchets solides liées à l'agriculture ;
 attendu que l'élimination des déchets solides représente pour les agriculteurs un fardeau sur les plans financier et logistique ;

attendu que les agriculteurs paient, comme tout le monde, de l'impôt foncier pour obtenir des services publics ;

attendu que les agriculteurs et leur travail sont essentiels à notre santé, à notre bien-être et à notre qualité de vie ;

attendu que les agriculteurs et leurs entreprises sont indispensables à la réussite globale de notre économie ;

attendu que des gouvernements locaux fournissent actuellement des services de collecte et d'élimination des déchets solides, notamment en ce qui concerne les enveloppes d'ensilage, et que d'autres l'ont fait précédemment ;

attendu que la réglementation provinciale a déjà stipulé que le ministre des Gouvernements locaux devait fournir des services de collecte et d'élimination pour les exploitations agricoles dans les communautés rurales, les municipalités régionales et les districts de services locaux, notamment en ce qui concerne les enveloppes d'ensilage ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener une étude en consultation avec l'Alliance agricole, Circular Materials, Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de trouver une façon d'établir une stratégie appropriée de gestion des déchets solides liés à l'agriculture.

Amendement proposé par l'hon. M. Kennedy, appuyé par l'hon. M. Finnigan, que la motion 7 soit amendée comme suit :

dans le paragraphe de la résolution :

par la suppression de « à mener une étude en consultation avec l'Alliance agricole, Circular Materials, Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de trouver une façon d'établir une stratégie appropriée de gestion des déchets solides liés à l'agriculture » et son remplacement par « à continuer de travailler avec les municipalités, les commissions de services régionaux, l'Alliance agricole, Circular Materials et Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de mettre en lumière des possibilités de gestion des déchets plastiques agricoles de manière durable ».

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 8 — M. Austin, appuyé par M. Ames, proposera, le jeudi 12 décembre 2024, la résolution suivante :

attendu que la première ministre a réfléchi ouvertement à la possibilité d'examiner le dossier de l'installation correctionnelle du centre du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le taux d'occupation dans les installations correctionnelles actuelles du Nouveau-Brunswick est trop élevé et que des récidivistes sont donc libérés et assignés à résidence avant d'avoir complètement purgé leur peine ;

attendu que la province a déjà investi plus de 5 millions de dollars dans l'initiative, laquelle somme s'ajoute à une contribution financière considérable de la part de la municipalité locale ;

attendu que les gens de Grand Lake comptent sur l'installation pour le renforcement de la sécurité publique et l'amélioration de l'économie de la région ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à poursuivre les travaux liés à l'installation correctionnelle du centre du Nouveau-Brunswick, dans le Parc industriel de Minto.

Motion 14 — M^{me} M. Johnson, appuyée par M. Weir, proposera, le jeudi 20 mars 2025, la résolution suivante :

attendu que la dépendance aux drogues et le rétablissement sont des questions de santé publique très importantes qui touchent profondément des gens, des familles et des collectivités de l'ensemble du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, dans la province, des programmes de traitement des dépendances sont offerts par des organismes privés et sans but lucratif et que ceux-ci jouent un rôle important pour ce qui est d'offrir un soutien aux personnes qui souhaitent obtenir un traitement ;

attendu que des préoccupations ont été soulevées sur les préjudices que pourraient causer des programmes de traitement qui sont offerts par des organismes privés et sans but lucratif et qui sont non réglementés ou ne font pas l'objet d'une surveillance adéquate ou une absence de pratiques fondées sur des données probantes ;

attendu que le gouvernement provincial a la responsabilité de veiller à ce que tous les programmes de traitement des dépendances, qu'ils soient publics ou privés et sans but lucratif, respectent des normes élevées en matière de reddition de comptes, de sécurité et d'efficacité pour assurer le bien-être des personnes qu'ils servent ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'orienter vers un modèle de traitement axé sur le rétablissement pour les personnes aux prises avec des dépendances et à réévaluer les modèles actuels de réduction des préjudices.

Motion 15 — M^{me} M. Johnson, appuyée par M. Lee, proposera, le jeudi 20 mars 2025, la résolution suivante :

attendu que le suicide est l'une des principales causes de mortalité chez les jeunes, surtout chez les adolescents de 15 à 19 ans ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est aux prises avec des taux croissants de troubles de santé mentale, y compris l'anxiété, la dépression et l'idéation suicidaire ;

attendu que les taux de suicide chez les jeunes autochtones au Nouveau-Brunswick et au Canada sont nettement plus élevés que chez les jeunes non autochtones ;

attendu que la stigmatisation liée aux troubles de santé mentale empêche souvent les élèves de demander de l'aide ;

attendu que les établissements d'éducation jouent un rôle essentiel pour ce qui est de favoriser un environnement propice au soutien ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à appuyer la mise en oeuvre dans les écoles de la province de programmes exhaustifs de prévention du suicide et de sensibilisation au suicide, notamment une formation obligatoire pour les éducateurs et les membres du personnel, l'intégration au programme d'études de la sensibilisation à la santé mentale et la création de ressources de soutien pour les élèves, en vue de favoriser un environnement sécuritaire et inclusif qui est propice aux discussions ouvertes sur la santé mentale et qui permet des interventions efficaces auprès des personnes qui en ont besoin.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 17 — M. Hogan, appuyé par M. Weir, proposera, le jeudi 27 mars 2025, la résolution suivante :

attendu que le système de santé canadien est l'un des systèmes de santé les plus complets du monde, mais que des régions rurales et mal desservies sont aux prises avec une pénurie croissante de professionnels de la santé et que plus de 1,2 million de personnes au Canada habitent dans une collectivité où elles n'ont pas accès à un médecin de famille ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est actuellement aux prises avec des défis considérables en matière de soins de santé et que des régions rurales de la province connaissent de graves pénuries de médecins de famille et de spécialistes, ce qui nuit à l'accès aux soins de santé dont disposent les gens et à la qualité de ces soins ;

attendu que, selon Statistique Canada, en 2021, près de 140 000 personnes au Nouveau-Brunswick n'avaient pas accès à un médecin de famille, ce qui allongeait les temps d'attente et nuisait aux résultats cliniques pour de nombreuses personnes dans la province ;

attendu que la mise en oeuvre de mesures incitatives financières, notamment des remises sur les frais de scolarité et des programmes d'exonération du remboursement de prêts, s'est avérée efficace dans d'autres provinces pour attirer et maintenir en poste des professionnels de la santé dans des régions mal desservies, lesquels modèles ont notamment connu du succès au Québec et au Manitoba ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement et le ministère de la Santé à envisager des mesures incitatives financières comme une remise sur les frais de scolarité pour les étudiants en médecine qui acceptent de revenir au Nouveau-Brunswick pour y pratiquer la médecine.

Motion 18 — M. Savoie, appuyé par M^{me} Scott-Wallace, proposera, le jeudi 27 mars 2025, la résolution suivante :

attendu que l'économie canadienne est stimulée par les principes de libre-échange, d'innovation et de collaboration, et que le commerce interprovincial joue un rôle central dans l'unification de nos régions diverses, ce qui favorise la croissance économique et améliore la qualité de vie globale de toute la population canadienne ;

attendu que le Nouveau-Brunswick, en tant que partie intégrante de la région de l'Atlantique, possède des ressources, des industries et des atouts culturels uniques qui pourraient bénéficier grandement de l'accroissement du commerce interprovincial, ce qui favoriserait la création d'emplois, une diversification économique et le développement durable ;

attendu que les obstacles actuels au commerce interprovincial, notamment les disparités réglementaires, les barrières tarifaires et les défis liés à la délivrance de permis, empêchent le Nouveau-Brunswick de tirer pleinement parti de son potentiel dans des secteurs clés comme l'agriculture, les pêches, les technologies et le tourisme, ce qui limite les possibilités pour les entreprises et les entrepreneurs locaux ;

attendu que l'élimination des obstacles permettra au Nouveau-Brunswick d'avoir accès à de plus grands marchés, d'attirer des investissements et de favoriser l'innovation, ce qui, au bout du compte, mènera à une économie plus forte et plus résiliente qui profitera non seulement aux entreprises, mais aussi aux gens du Nouveau-Brunswick en raison d'un nombre accru de possibilités d'emploi, d'un meilleur accès aux biens et aux services et de l'amélioration des services publics ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à s'engager à chercher activement à éliminer les barrières commerciales interprovinciales en collaboration avec d'autres provinces et des territoires, afin de créer un environnement économique plus harmonieux et mieux intégré qui favorise la croissance, la prospérité et une meilleure qualité de vie pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Motion 19 — M^{me} Conroy, appuyée par M. Hogan, proposera, le jeudi 27 mars 2025, la résolution suivante :

attendu que le maintien en poste et le recrutement de personnel infirmier sont essentiels à la viabilité et à la réussite futures de notre système de santé, car ils permettent aux gens du Nouveau-Brunswick d'avoir accès à des soins de haute qualité en temps opportun, lorsqu'ils en ont besoin ;

attendu que la première ministre a reconnu le rôle essentiel du personnel infirmier occasionnel au sein du système de santé et a exprimé la volonté d'améliorer des programmes de soutien de celui-ci, mais que de nombreux groupes essentiels de personnel infirmier, notamment le

personnel infirmier occasionnel, le personnel infirmier auxiliaire autorisé d'installations de soins spéciaux, le personnel infirmier de centres de soins palliatifs et le personnel infirmier de la santé publique, ont été exclus du programme actuel de primes, malgré des promesses faites dans la plateforme électorale libérale quant au versement de primes à tous les membres du personnel infirmier ;

attendu que le gouvernement Holt a pris la décision de réaffecter une somme considérable qui provient du rendement des cotisations de Travail sécuritaire NB et s'élève à 180,6 millions de dollars, une somme que l'on pourrait autrement investir dans un programme grandement nécessaire de primes de maintien en poste du personnel infirmier du Nouveau-Brunswick, y compris du personnel qui ne bénéficie actuellement pas de la reconnaissance ni de l'indemnisation qu'il mérite vu son apport essentiel ;

qu'il soit à ses causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à investir les fonds qui proviennent de Travail sécuritaire dans un programme de primes de maintien en poste destiné au personnel infirmier du Nouveau-Brunswick qui ne se sent actuellement ni respecté ni tenu en estime par le gouvernement, afin de contribuer à relever les défis de recrutement et de maintien en poste et de faire en sorte que tout le personnel infirmier du Nouveau-Brunswick dispose d'un soutien et obtienne de la considération pour son rôle essentiel au sein de notre système de santé.

Motion 20 — M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, proposera, le jeudi 27 mars 2025, la résolution suivante :

attendu que l'instauration de congés de maladie payés est une mesure de santé publique qui permet de réduire le risque de transmission des maladies à des collègues ou à des clients et minimise ainsi l'incidence négative sur la productivité ;

attendu que, sans congés de maladie payés, les travailleurs doivent choisir entre leur santé et la sécurité financière, ce qui pourrait compromettre leur bien-être et la santé d'autrui ;

attendu que 45 % des travailleurs à temps plein au Nouveau-Brunswick gagnent moins de 50 000 \$ par année et qu'un nombre important de ces travailleurs n'ont pas accès à des congés de maladie payés, de sorte qu'il est plus difficile pour eux de se remettre d'une maladie et de s'occuper de leur famille ;

attendu que la *Loi sur les normes d'emploi* ne prévoit qu'un maximum de cinq jours de congé de maladie sans solde, ce qui rend de nombreux travailleurs vulnérables à des difficultés financières lorsqu'ils sont malades ;

attendu que le gouvernement fédéral, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et la Colombie-Britannique donnent à leurs employés des congés de maladie payés ;

attendu que, depuis qu'elle a instauré des congés de maladie payés, la Colombie-Britannique a signalé de nombreux avantages, notamment une productivité accrue, un meilleur maintien en poste du personnel, une baisse des blessures en milieu de travail et une amélioration du moral ;

attendu que les consultations du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail sur les congés de maladie ont révélé un vaste appui à l'égard des congés de maladie payés au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick aient accès à des congés de maladie payés.

Motion 21 — M^{me} Bockus, appuyée par M^{me} M. Wilson, proposera, le jeudi 8 mai 2025, la résolution suivante :

attendu que la vente de bière, de vin et de spiritueux est actuellement réglementée d'une manière qui limite les possibilités et la facilité d'achat pour les consommateurs, ce qui entrave inutilement l'accès pour les adultes responsables dans notre province ;

attendu que d'autres provinces, dont l'Ontario et la Colombie-Britannique, ont permis avec succès la vente de bière, de vin et de spiritueux dans les épiceries et les dépanneurs, ce qui a accru la facilité d'achat pour les consommateurs, réduit la surveillance gouvernementale et entraîné des conditions de marché concurrentielles, sans compromettre la sécurité publique ;
 attendu que les recettes générées par l'élargissement de la vente d'alcool dans les épiceries et les dépanneurs donneraient au gouvernement une bonne occasion d'augmenter ses recettes et d'appuyer des initiatives de santé publique tout en maintenant un cadre réglementaire solide pour faire en sorte que les ventes et la consommation se fassent de manière responsable ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour permettre la vente de bière, de vin et de spiritueux dans les épiceries et les dépanneurs en veillant à ce que soient en place des mesures de protection appropriées en matière de distribution responsable, de sécurité et de réglementation sanitaire.

Motion 22 — M. Hogan, appuyé par M. Ames, proposera, le jeudi 8 mai 2025, la résolution suivante :

attendu que le projet pilote sur le rôle des pharmaciens a été conçu aux fins d'une intégration plus efficace des pharmaciens dans le système de soins de santé par l'élargissement de leur rôle dans les soins des patients, notamment la gestion des médicaments, la surveillance des maladies chroniques et la prescription de médicaments pour le traitement d'affections mineures ;
 attendu que l'initiative a présenté des avantages concrets, y compris de meilleurs résultats cliniques pour les patients, des temps d'attente réduits dans les services des urgences et une efficacité améliorée au sein du système de soins de santé ;
 attendu que les pharmaciens, en tant que professionnels de la santé accessibles et hautement qualifiés, jouent un rôle essentiel dans l'atténuation de la pression exercée sur les fournisseurs de soins primaires et les services des urgences, surtout dans une période de pénuries de personnel de la santé au Nouveau-Brunswick ;
 attendu que l'élimination du projet pilote entraînera une réduction de l'accès à des services de santé essentiels, une augmentation de la pression sur les médecins et les services des urgences et d'éventuelles répercussions négatives sur les résultats cliniques des patients ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à militer vigoureusement pour la relance et l'élargissement immédiats du projet pilote sur le rôle des pharmaciens
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à fournir les fonds et les ressources nécessaires pour appuyer les pharmaciens dans la prestation de services de santé essentiels au sein d'un système de soins de santé durable et intégré.

Motion 23 — M^{me} Bockus, appuyée par M^{me} M. Wilson, proposera, le jeudi 8 mai 2025, la résolution suivante :

attendu que, au Nouveau-Brunswick, les subventions au titre du SEED (Stage d'emploi étudiant pour demain) se sont avérées efficaces comme façon de permettre aux parlementaires de soutenir des projets qui traitent de besoins communautaires précis, mais que les limites actuelles de dotation ne donnent pas aux parlementaires la souplesse nécessaire pour répondre aux demandes croissantes des gens de leur circonscription ;
 attendu que d'autres provinces, comme l'Alberta, ont instauré des systèmes qui permettent l'affectation de fonds à un nombre supérieur de postes ou davantage de subventions par circonscription, ce qui assure un soutien communautaire plus inclusif, de meilleurs résultats pour les initiatives locales et des relations améliorées entre les représentants élus et la collectivité qu'ils servent ;

attendu que l'augmentation du nombre de subventions disponibles au titre du SEED pour chaque circonscription permettra aux parlementaires de fournir un soutien accru aux initiatives locales, favorisera le renforcement des liens avec les gens de leur circonscription et assurera la réussite de projets communautaires dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, ce qui contribuera au développement social et économique à l'échelle locale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à augmenter les fonds consacrés aux subventions au titre du SEED pour permettre aux parlementaires d'affecter des fonds à 30 postes dans leur circonscription, ce qui les habilitera à mieux répondre aux besoins locaux et à contribuer davantage au développement en cours dans leur collectivité.

Motion 25 — M. Austin, appuyé par M^{me} Scott-Wallace, proposera, le jeudi 3 avril 2025, la résolution suivante :

Motion 25

attendu que le Nouveau-Brunswick est doté de vastes ressources naturelles, y compris des réserves inexploitées de gaz naturel, qui offrent une occasion considérable de contribution au développement économique, à la création d'emplois et à la sécurité énergétique dans la province ;

attendu qu'un examen comparatif montre l'incidence économique de l'exploration du gaz naturel sur la situation dans d'autres provinces canadiennes, où l'on tire des milliards de dollars de retombées économiques du secteur du gaz naturel ;

attendu que le Nouveau-Brunswick, vu ses formations géologiques uniques, a la possibilité d'explorer et de mettre en valeur ses ressources de gaz naturel et d'assurer que les avantages économiques de ces ressources sont réalisés de sorte à protéger l'environnement naturel de la province pour les générations futures ;

attendu que la mise en valeur des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick renforcera l'économie de la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à entreprendre des recherches et un processus de consultation exhaustifs pour explorer la mise en valeur responsable de ses ressources naturelles afin de libérer de nouvelles possibilités économiques et de contribuer à la prospérité à long terme de la province.

Motion 26 — M. Austin, appuyé par M^{me} Conroy, proposera, le jeudi 3 avril 2025, la résolution suivante :

attendu que les menaces à la sécurité et les incidents visant les établissements publics et privés, y compris les lieux de culte et les organismes sans but lucratif, sont devenus de plus en plus préoccupants au Canada et que les organismes religieux et communautaires sont souvent vulnérables aux actes de vandalisme et de vol ainsi qu'à d'autres formes de violence ;

attendu que l'acte de vandalisme récemment commis contre la synagogue à Fredericton, un acte qui mine les principes de la tolérance, du respect et de l'inclusion, souligne le besoin criant d'une plus grande collaboration et d'un plus grand soutien à l'échelle communautaire et que les organismes religieux, de par leur engagement de longue date envers la promotion de la compréhension, de l'unité et de la responsabilité sociale, sont des partenaires essentiels pour favoriser la guérison, la réconciliation et une société plus inclusive et plus forte au Nouveau-Brunswick, ce qui rend leur inclusion parmi les bénéficiaires du Fonds d'investissement communautaire du Nouveau-Brunswick essentielle à l'amélioration de toutes les collectivités ;

attendu que les organismes religieux au Nouveau-Brunswick fournissent depuis longtemps des services communautaires essentiels, dont des programmes alimentaires, des services de soutien en santé mentale, de l'encadrement pour les jeunes et des soins aux personnes âgées,

ce qui contribue à la résilience et au bien-être généraux des collectivités locales, surtout au sein de populations mal desservies et vulnérables ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élargir les critères d'admissibilité du FIC pour y inclure les appareils et l'équipement de sécurité pour les organismes religieux et les organismes sans but lucratif afin que ces institutions essentielles soient équipées pour protéger leur personnel, leurs membres et leurs installations de menaces émergentes.

Motion 27 — M^{me} S. Wilson, appuyée par M^{me} Scott-Wallace, proposera, le jeudi 8 mai 2025, la résolution suivante :

attendu que des données provenant de Statistique Canada et d'organismes juifs à l'échelle locale font état d'une montée inquiétante du nombre d'incidents antisémites recensés un peu partout au Nouveau-Brunswick au cours des dernières années ;

attendu que, depuis octobre 2023, la communauté juive du Nouveau-Brunswick a été la cible d'incidents alarmants, notamment des menaces à la sécurité dans des installations communautaires, du vandalisme contre des entreprises appartenant à des personnes juives et de l'intimidation à l'égard d'étudiants juifs dans des établissements d'éducation ;

attendu que les organismes d'application de la loi au Nouveau-Brunswick ont signalé une augmentation importante des crimes haineux, lesquels ciblent de façon disproportionnée la communauté juive ;

attendu qu'un sommet provincial axé sur la lutte contre l'antisémitisme servirait de tribune essentielle aux parties prenantes, notamment des représentants du gouvernement, des organismes d'application de la loi, des éducateurs et des dirigeants communautaires, pour leur permettre de travailler en collaboration, d'échanger des idées et d'élaborer des stratégies concrètes de lutte contre la montée de la haine ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à enjoindre les représentants nommés pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme à convoquer un sommet afin de traiter la question de l'antisémitisme au Nouveau-Brunswick, de favoriser le dialogue entre les parties prenantes et d'établir des mesures exhaustives visant la protection de la communauté juive et la lutte contre la haine sous toutes ses formes dans la province.

Motion 28 — M^{me} Scott-Wallace, appuyée par M. Savoie, proposera, le jeudi 8 mai 2025, la résolution suivante :

attendu que l'activité physique et les sports jouent un rôle important dans la promotion de la santé, du mieux-être et de l'engagement communautaire des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les athlètes qui participent à des compétitions de divers niveaux contribuent à la réputation de la province et à la fierté de sa population en représentant le Nouveau-Brunswick dans des compétitions régionales, nationales et internationales ;

attendu que plusieurs provinces, dont la Colombie-Britannique et l'Ontario, ont instauré des programmes de financement dans le cadre desquels un soutien financier est fourni aux athlètes qui participent à des compétitions dans des disciplines sportives reconnues, de sorte qu'ils aient les ressources nécessaires pour s'entraîner et exceller ;

attendu que, en dépit des bienfaits manifestes du soutien aux athlètes, le Nouveau-Brunswick est actuellement dépourvu d'un programme de financement global adapté aux besoins des athlètes locaux qui participent à des compétitions dans des disciplines sportives reconnues, ce qui pourrait nuire à leur développement et à leur potentiel de réussite ;

attendu que le fait d'investir dans nos athlètes permet non seulement de favoriser l'excellence individuelle, mais aussi de renforcer la communauté sportive au Nouveau-Brunswick dans son

ensemble, d'encourager la participation des jeunes et de faire connaître notre province sur la scène sportive ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre sur pied des programmes de financement permettant de soutenir directement les athlètes du Nouveau-Brunswick qui participent à des compétitions dans des disciplines sportives reconnues selon les lignes directrices de Sport NB.

Motions portant dépôt de documents

Motion 29 — M^{me} Mitton, appuyée par M. Coon, proposera, le jeudi 8 mai 2025, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les projets des dépenses détaillés de chaque ministère et organisme provincial pour 2025-2026.

Motions réglées

Motion 5 — M. Ames. Débat sur la motion le 12 décembre 2024 ; adoption de la motion amendée le 12 décembre 2024.

Motion 6 — M. Hogan. Débat sur la motion le 28 novembre 2024 ; adoption de la motion amendée le 28 novembre 2024.

Motion 16 — M. Austin. Débat sur la motion le 27 mars 2025 ; rejet de la motion le 27 mars 2025.

PÉTITIONS

- | | |
|---|--------------------------------|
| 1, M. Coon — présentée le 26 novembre 2024. | (Réponse, le 10 janvier 2025) |
| 2, M ^{me} S. Wilson — présentée le 10 décembre 2024. | (Réponse, le 23 janvier 2025) |
| 3, M ^{me} Mitton — présentée le 10 décembre 2024. | (Réponse, le 19 décembre 2024) |
| 4, M. Cullins — présentée le 13 décembre 2024. | (Réponse, le 19 décembre 2024) |
| 5, M. Lee — présentée le 21 mars 2025. | (Réponse, le 11 avril 2025) |
| 6, M. Austin — présentée le 27 mars 2025. | (Réponse, le 11 avril 2025) |

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de la politique économique

— premier rapport déposé le 10 décembre 2024.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

— premier rapport déposé le 11 décembre 2024.

— deuxième rapport déposé le 26 mars 2025.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt au bureau du greffier

Plan d'activité 2025-2026, bureau du vérificateur général

— déposé le 28 mars 2025.

Rapport annuel 2023-2024, Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
— déposé le 3 avril 2025.

Rapport annuel 2023, bureau du coroner en chef
— déposé le 4 avril 2025.

Évaluation portant sur les clients résidentiels, préparé par KPMG destiné à l'usage de la Société
d'énergie Nouveau-Brunswick
— déposé le 25 avril 2025.

Les enfants sont les moins importants : Première partie de l'examen du budget 2025-2026 par
le défenseur, avril 2025, Défenseur des enfants, des jeunes et des aînés
— déposé le 30 avril 2025.

Shayne Davies,
greffier de l'Assemblée législative